

**AMBASSADE
MISSION PERMANENTE DU BURKINA FASO A
VIENNE**

**64^e SESSION DU SOUS-COMITE JURIDIQUE ET DES
UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-
ATMOSPHERIQUE
05-16 FEVRIER 2025**

Débat général

Déclaration du Burkina Faso

Par

Son Excellence Madame Maïmounata OUATTARA

Ambassadeure, Représentante Permanente

Vienne, le 02 Mai 2025

Monsieur le président,

La délégation du Burkina Faso vous adresse ses sincères félicitations pour votre présidence continue de notre Sous-comité ainsi qu'aux membres du Bureau. Elle exprime également sa reconnaissance à Mme Aart Holla-Maini, Directrice du Bureau des affaires spatiales pour ses remarques préliminaires, et au Secrétariat pour la tenue effective de cette session.

Le Burkina Faso s'aligne à la déclaration du G77 et de la Chine et ajoute les commentaires suivants à titre national.

Monsieur le Président,

Le Burkina Faso accorde une grande importance aux travaux du Sous-comité, notamment dans le cadre du renforcement de la coopération interrégionale et internationale, en vue de développer les capacités régionales et locales pour faire face aux défis spécifiques. Le renforcement des capacités et l'assistance technique demeurent des éléments clés pour le transfert de connaissances et le développement d'expertises.

Le Burkina Faso insiste sur l'importance du respect du principe de non-militarisation de l'espace, lequel implique que celui-ci ne doit jamais être utilisé pour le placement ou le déploiement d'armes, quelles qu'en soient la nature ou la technologie. Il réaffirme que l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique doivent profiter à tous les pays, sans discrimination, conformément au droit international, notamment au Traité sur l'espace extra-atmosphérique. Ces activités doivent respecter le principe de non appropriation et être coordonnées sous l'égide des Nations Unies, de manière inclusive et consensuelle.

Monsieur le Président

Dans le cadre du développement durable, le Burkina Faso souligne que

l'utilisation responsable de l'espace extra-atmosphérique doit prioritairement contribuer au renforcement des capacités, afin de réduire les inégalités et de mobiliser les ressources nécessaires au progrès partagé. L'investissement dans les technologies spatiales, notamment par le biais de l'éducation, des sciences et des technologies, constitue un levier essentiel d'autonomisation des femmes et des jeunes. À ce titre, le Burkina Faso appelle à un renforcement du financement des activités de l'UNOOSA, afin de lui permettre de poursuivre efficacement ses programmes d'assistance technique et de développement des capacités au profit des pays en développement.

Dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, le Burkina Faso a mis en œuvre un projet de renforcement de l'information climatique et des systèmes d'alerte précoce, ainsi qu'un plan triennal 2024–2028 intégrant la gestion de l'information géospatiale, la sécurité alimentaire et la résilience des écosystèmes en Afrique de l'Ouest.

Le Burkina Faso a aussi entrepris depuis 2019 son premier projet spatial dénommé Burkina Sat1 qui est un Satellite conçu par des experts burkinabè.

Ajoutons que le Burkina Faso avec le Mali et le Niger au sein de la Confédération de l'Alliance des Etats du Sahel (AES), a, en coopération avec la Russie, signé un mémorandum d'entente avec la société **Glavkosmos** pour l'acquisition de satellites dédiés aux communications et à la télédétection.

Ce sont là, M. le Président, quelques programmes et projets mis en œuvre au Burkina Faso qui illustrent l'importance des technologies spatiales dans le développement socio-économique des pays en développement. À cela s'ajoute la nécessité d'un cadre juridique et réglementaire adapté, garantissant une utilisation pacifique, équitable et durable de l'espace extra-atmosphérique, en conformité avec les traités internationaux, notamment le Traité de l'espace et les principes directeurs des Nations Unies sur l'utilisation responsable de l'espace.

Je vous remercie